

Bulletin d'adhésion du client

Renseignement de la famille

Nom de famille :

Téléphone Domicile :

Nom Prénom :

Tel 1 : tel 2 :

E-mail :

Profession : Employeur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Prénoms et dates de naissance de vos enfants :

Prénoms : Date de naissance :

Prénoms: Date de naissance :

Prénoms : Date de naissance :

Prénoms: Date de naissance :

Fonctionnement de l'agence (extrait des conditions générales)

Art1 : L'agence YELLNA est l'intermédiaire entre les personnes qui désirent un service et les intervenants.

Art2 : L'agence est rémunérée soit par une commission ponctuelle, par des frais ou soit par des prestations que YELLNA fait.

- a) En mode Prestataire, les familles s'engagent à payer leurs prestations par rapport au contrat établi avec l'agence YELLNA.
- b) En mode Mandataire, les familles s'engagent à payer la commission ou les frais de l'agence YELLNA, à rémunérer les intervenants par rapport à leur contrat, à faire toutes les démarches administratives auprès des organismes habilités à recevoir les paiements des charges sociales et à recevoir les déclarations sociales.

Art3 : Les familles s'engagent pour leur part à ne pas entrer en contact directement avec les intervenants et à toujours utiliser les services de l'agence.

Art4 : Le Client ne peut en aucun cas embaucher, sous quelques formes que ce soient le(s) personnel(s) mis à sa disposition par YELLNA, pendant et après la rupture du contrat, pendant une durée de 2 ans.

Art5 : Les clients rencontrent les intervenants que l'agence leurs propose, et quand le choix est fait, si c'est le service mandataire, le rôle de l'agence YELLNA est rempli.

L'agence n'est pas responsable des obligations contractuelles qui auront pû naître entre les clients et les intervenants.

Si c'est le service prestataire, l'agence YELLNA exécute la prestation suivant un contrat établi entre le client et l'agence YELLNA.

Art6 : L'intervenant mis à la disposition d'un client si c'est un service mandataire, à titre onéreux se trouve placé sous la responsabilité de celui-ci et sous sa direction exclusive. Donc par conséquence, ce dernier est responsable en tant que commettant des dommages causés par cet intervenant.

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance du fonctionnement de l'agence YELLNA, et y adhère gratuitement. Je m'engage à toujours payer les frais d'agence dans la mesure où j'emploie une personne présentée par elle.

Mention « Lu et approuvé »
Et signature du client